L’article du Monde “En Espagne, les féministes en guerre contre la future loi sur l’autodétermination du genre” virulemment critiqué et comparé à un article de Valeurs Actuelles

29/06/2022 à 17h26



> *Inquiétant manque d'enquête de la part du Monde, qui ne fait pas apparaître que les féministes anti-trans sont largement minoritaires et promptes à s'allier avec la droite et l'extrême-droite (comme Lidia Falcón, qui après sa rupture avec le PSOE a partagé une tribune avec VOX) https://t.co/5EBOURvXCh*
>
> *— ToutesDesFemmes (@ToutesDesFemmes) June 29, 2022*

Twitter

> *Une honte ce papier… #shame*
>
> *— Nils Wilcke (@paul_denton) June 29, 2022*

Twitter

> *Cet article de Valeurs Actuelles s'est-il perdu dans Le Monde ?*
>
> *— Wiki Trans (@wiki_trans) June 29, 2022*

Twitter

> *et qui oublie encore une fois que les mouvements LGBTI sont largement féministes, eux aussi… vous confondez les féminismes avec sa déclinaison étriquée : le féminisme cishétérosexuel, blanc, et bourgeois*
>
> *— ACCEPTESS-T (@acceptesst) June 29, 2022*

Twitter

> *+ c'est quoi cette photo d'illustration, vous vous prenez pour valeurs actuelles ?@ajlgbt @FederationLGBTI @acceptesst @xymediafr*
>
> *— Taïga Méla (@TaigaMela) June 29, 2022*

Twitter

En Espagne, les féministes en guerre contre la future loi sur l'autodétermination du genre

Des élues socialistes et des militantes associatives s'opposent à ce texte qui, en effaçant la notion de sexe, nuirait à la lutte contre l'inégalité hommes-femmes.

[…]

Le projet de loi consacre le droit à la « **libre détermination de l'identité de genre** » et la « dépathologisation » de la transsexualité. **Il permet aux personnes transsexuelles de plus de 16 ans de changer le sexe mentionné sur leurs documents d'identité, sans autre démarche que de se rendre au registre civil, d'indiquer son genre et de le confirmer trois mois plus tard. Plus d'examen psychologique, ni de rapport médical, encore moins d'obligation de se soumettre à un traitement hormonal durant deux ans : la seule expression publique de leur genre suffira à modifier leur état civil. Entre 14 et 16 ans, il faudra une autorisation parentale et entre 12 et 14 ans, une autorisation judiciaire.**

« L'Etat reconnaît aux personnes trans leur droit à être ce qu'elles sont », a résumé avec satisfaction en conseil des ministres Mme Montero. Issue du parti de la gauche radicale Unidas Podemos, elle a défendu bec et ongles ce texte durant les derniers mois, revenant régulièrement à la charge dans les médias, pour accentuer la pression sur le chef du gouvernement, Pedro Sanchez, qui ne semblait guère pressé d'approuver le projet de loi. Sans doute parce que ce texte, sur la table depuis 2020, a divisé le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et le mouvement féministe. **A tel point que, pour la première fois, la dernière manifestation du 8 mars en faveur des droits des femmes s'est scindée en deux cortèges distincts, pour ou contre la loi.**

[…]

L'ancienne vice-présidente du gouvernement et référence socialiste de la lutte féministe, Carmen Calvo, actuelle présidente de la commission parlementaire d'égalité entre hommes et femmes, a été l'une des voix les plus virulentes contre le texte, avant qu'une première version ne soit approuvée sous forme d'avant-projet de loi, en juin 2021. « ***Je suis fondamentalement inquiète à l'idée de penser que l'on***

choisit son genre sans rien de plus que la simple volonté ou le désir », avait-elle déclaré. « ***Si l'on nie le sexe, on nie l'inégalité qui se mesure et se construit sur la base de ce fait biologique*** », soulignait-elle après avoir signé un argumentaire mis en circulation parmi les élus.

Ces dernières années, **des dizaines d'associations féministes se sont regroupées contre ce qu'elles ont qualifié de « théories queers »,** au sein de l'Alliance contre l'effacement des femmes ou de la Confluence mouvement féministe pour qui « l'effacement juridique du sexe rend impossible l'application de toute action destinée à corriger la discrimination dont souffrent les femmes dans l'espace public ».

Le Monde

Elle change de sexe à 9 ans

Selon un communiqué publié hier par les autorités judiciaires, un juge de Galice (Espagne) a accédé à la demande d'un enfant de neuf ans de modifier la mention "*femme figurant sur son acte de naissance par homme, le présent document ne correspondant pas à la véritable identité de genre de l'enfant*".

L'enfant possède déjà "*un nom de garçon*" et "**pense, se comporte et se sent comme un garçon […] depuis des années**", poursuit cette décision judiciaire.

"*Malgré son jeune âge*", il fait preuve d'"*une maturité suffisante*" et "il n'existe aucune raison pour qu'il continue à souffrir" de la différence entre la mention de sexe féminin sur son état-civil et la conception de son genre.

La Nouvelle République des Pyrénées